

COMMUNIQUE DE PRESSE

Grenoble, le 2 février 2018

Sanctions européennes sur la pollution de l'air :

« En 2018, notre territoire amplifie son action pour le bien vivre des métropolitains ! »

L'Union Européenne a convoqué, mardi 30 janvier 2018, 9 pays, dont la France, qui entrent en infraction vis-à-vis de la réglementation européenne en matière de qualité de l'air.

Si les mesures proposées par ces pays membres pour améliorer la qualité de l'air ne sont pas suffisantes, Bruxelles saisira la cour de justice de l'Union Européenne et pourra leur infliger de lourdes sanctions financières.

La France a une semaine pour prendre ses responsabilités en adoptant des mesures fortes contre la pollution de l'air et un plan d'action pour la logistique durable!

La Ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole et le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération grenobloise (SMTC) sont d'ores et déjà mobilisés et ont adopté de nombreuses mesures pour améliorer la qualité de l'air et préserver ainsi la santé des habitants du territoire :

- Le renforcement du réseau de transports en commun et la perspective de 8 lignes de tram d'ici 2023 ;
- Le développement des mobilités douces notamment avec le déploiement de 4 axes Chronovélos d'ici 2021 et d'une longueur totale de 40 km, d'un réseau cyclable de proximité, du service Métrovélo, ou encore de solutions de stationnement sécurisées pour les cyclistes, à l'instar des consignes à vélos à proximité de la gare de Grenoble, qui propose le plus grand parc à vélo de France avec une capacité d'accueil du pôle à 2000 vélos, mais aussi des gares de Sassenage et de Gières ;
- La mise en place d'une zone à circulation restreinte dans le centre-ville élargi de Grenoble depuis janvier 2017, qui interdit la circulation des véhicules de marchandises les plus polluants du lundi au vendredi de 6h à 19h. Cette mesure s'accompagne de la mise en place de solutions d'accompagnement pour les professionnels à l'instar d'un dispositif d'aide à l'achat de véhicules moins polluants comme la création de deux Centres de Distribution Urbaine pour les professionnels qui ne peuvent pas investir dans des véhicules moins polluants ;
- L'information en temps réel sur la qualité de l'air et conseils sur les sites metromobilite.fr, lametro.fr et grenoble.fr;

- La sortie du diesel d'ici 2025 dans le parc bus du réseau de transports en commun de l'agglomération grenobloise;
- La mise en place des certificats Crit'Air dès le 1^{er} janvier 2017. En cas de pics de pollution, ils sont obligatoires pour circuler dans les 49 communes de la Métropole, ainsi que sur les autoroutes A41 depuis le péage de Crolles, A48 depuis le péage de Voreppe et A51 depuis le péage de Vif.
- Le dispositif « Plaque ta caisse » qui facilite le report modal ;
- La généralisation du 30km/h dans 45 des 49 communes de la Métropole depuis le 1^{er} janvier 2017 avec la démarche « Métropole apaisée »;
- La végétalisation des espaces publics (3 400 arbres plantés depuis 2014 sur le territoire grenoblois) et leur l'apaisement notamment par l'intermédiaire des projets des « Cœurs de ville, Cœurs de village, Cœurs de Métropole » initiés dans plusieurs communes du territoire (Venon, Sarcenas, Poisat, Domène, Noyarey, Pont-de-Claix, etc.) ;
- La mise en place d'une « prime air bois », qui encourage les particuliers à renouveler leurs appareils de chauffage au bois pour qu'ils soient plus performants et moins polluants.

Dans les semaines et mois à venir, la dynamique engagée se poursuivra avec notamment :

- La volonté affirmée de pacifier l'axe A480 à horizon 2022 en y abaissant la vitesse maximale de 90km/h à 70Km/h sur sa section centrale et le soutien aux initiatives favorables au covoiturage, en particulier sur les voies d'accès à Grenoble ;
- La poursuite de la structuration de la desserte en transports en commun (Métrocable au Nord-Ouest de l'agglomération, 8 lignes de tram, projet d'un RER de l'agglomération grenobloise...);
- Le développement de plans piétons et de plans cycles à l'échelle des différents quartiers de la Ville de Grenoble

Eric Piolle, Maire de Grenoble, déclare : « Dans notre bassin de vie, la pollution atmosphérique est responsable de la mort prématurée d'une personne tous les trois jours. L'urgence à agir est d'intérêt général. Face à cette situation alarmante, les usages et les mentalités évoluent. Grenoble est la 2e ville de France pour les trajets domicile-travail en vélo. La responsabilité de la puissance publique et d'une part d'accompagner cette révolution par les usages et d'autres parts d'amplifier les politiques publiques qui relèvent les défis de la France Post Cop 21. Dans tous les domaines, 2018 est l'année où Grenoble accélère son engagement en faveur du bien vivre. Nous entendons l'appel de Bruxelles et nous continuerons à faire bouger les lignes ! »

Yann Mongaburu Président du SMTC déclare : « Les derniers messages de la commission européenne à la France donne largement raison au travail que nous réalisons depuis plusieurs années sur le bassin d'air grenoblois. Avec les territoires voisins de l'agglomération grenobloise, nous avons en effet su faire vivre et entrainer de nombreux acteurs des mobilités

vers une expérimentation exemplaire, des mesures adaptées lors des pics de pollution et un plan d'action pour la logistique durable. Ces mesures, nous le savons aujourd'hui, sont des bases solides à des coopérations durables et pérennes pour la santé et la qualité de vie des habitants de notre région, comme le démontre la récente démarche du Grésivaudan vers une autorité organisatrice unique des mobilités ».

Christophe Ferrari Président de Grenoble-Alpes Métropole déclare : " *L'amélioration de la qualité de l'air constitue une priorité pour la Métropole et nous nous engageons de manière volontaire dans la bataille contre la pollution atmosphérique afin de préserver la santé des métropolitains. De plus, l'inaction a un coût sanitaire et socio-économique de près de plus de 100 milliards d'euros en France. Nous souhaitons donc, au côté de l'ensemble des acteurs du territoire, amplifier les actions qui permettront d'améliorer l'air que nous respirons.*"